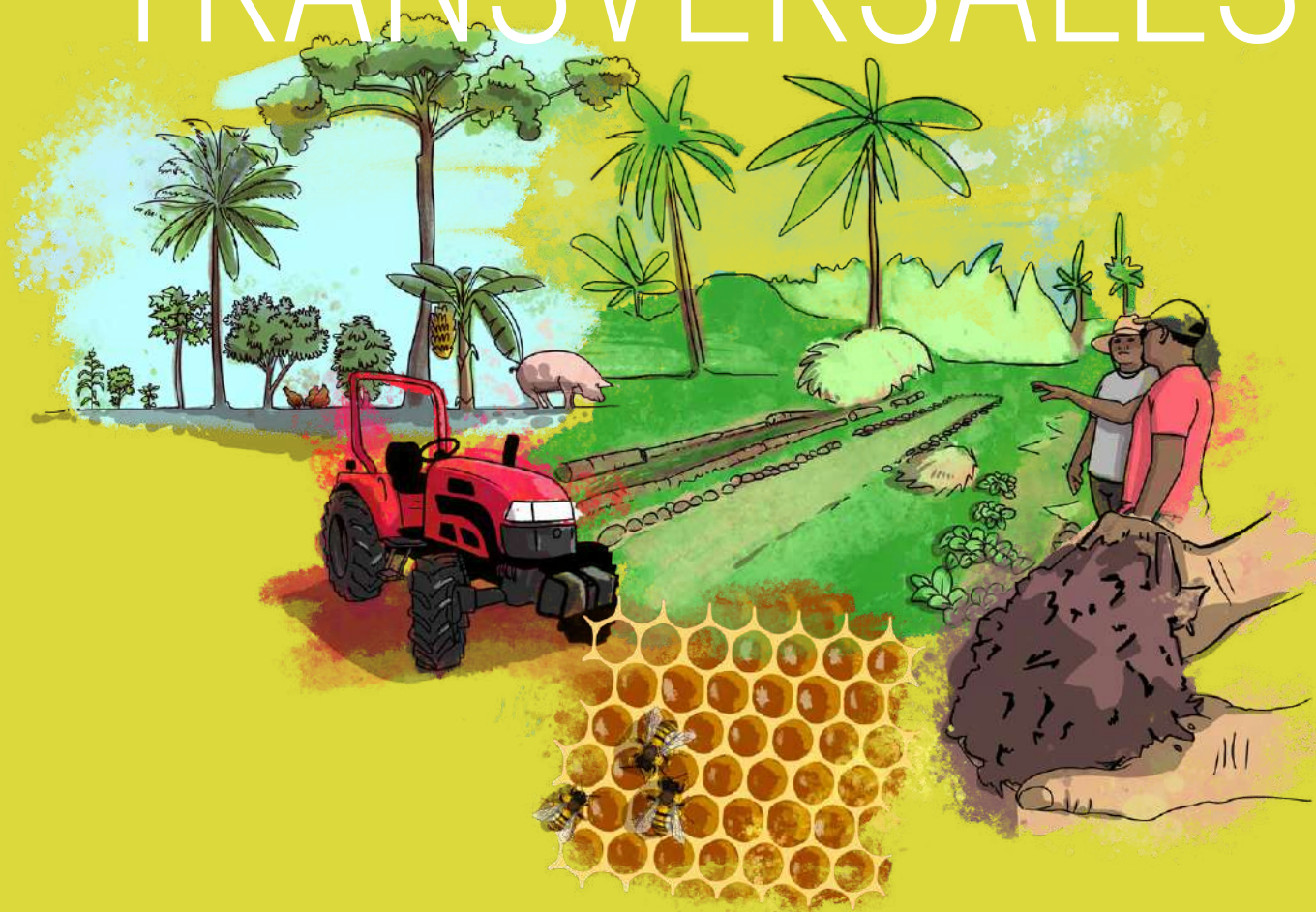


RGA 2023

THÉMATIQUES TRANSVERSALES





Le niveau **AGRO-ÉCOLOGIQUE** de la ferme « Polynésie » à améliorer

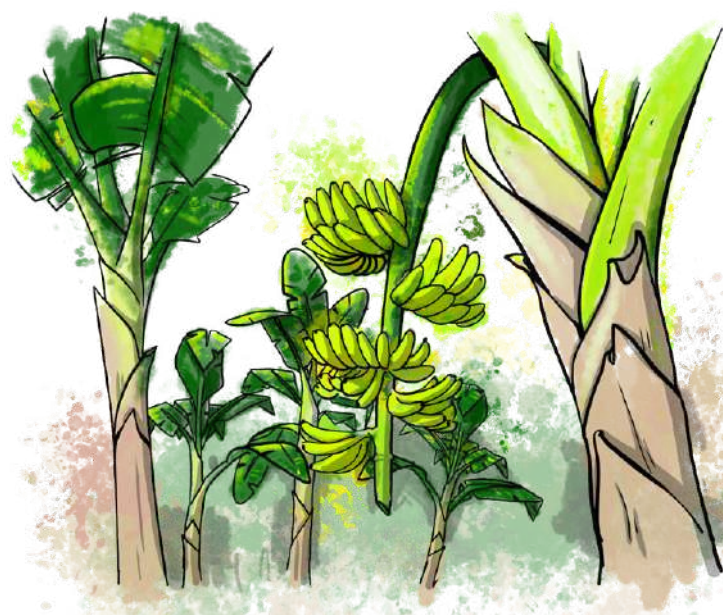
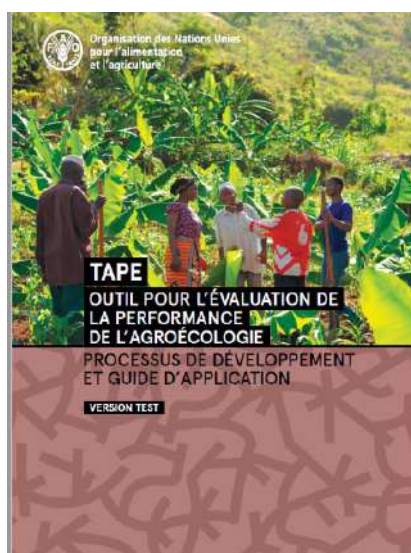


Le niveau agroécologique d'une exploitation agricole peut se mesurer avec **l'outil TAPE** (Tool for Agroecology Performance Evaluation) construit par la FAO (Food and Agriculture Organization).

Cet outil propose de noter, au travers d'un ensemble de dix catégories, et trois ou quatre sous-catégories pour chacune, les pratiques et l'organisation sur et autour de la ferme. Il a vocation à pouvoir **se focaliser sur les points à améliorer** pour atteindre un plus haut niveau d'agroécologie.

Les dix catégories sont les suivantes : diversité, synergie, efficacité, recyclage, résilience, culture & tradition culinaire, co-création et partage de savoirs, valeurs humaines et sociales, économie circulaire et solidaire, ainsi que de gouvernance.

Plus concrètement, **les sous-catégories associées sont notées de 0 à 4** (0 : niveau très faible, 4 : niveaux maximum recherché) et **permettent d'aboutir à un score en pourcentage du niveau agroécologique pour chacune des dix catégories**. Au final, on obtient une valeur moyenne totale de niveau agroécologique.





I. TAPE DANS LE RGA

QUELQUES LIMITES AU RGA

En 2023, certaines questions du RGA ont permis de répondre à la majorité du **questionnaire TAPE pour 3 094 exploitations enquêtées**.

En revanche, du fait que seul le chef d'exploitation était enquêté, des **questions sur les jeunes et les femmes** au sein de l'exploitation **n'ont pu être abordées**.

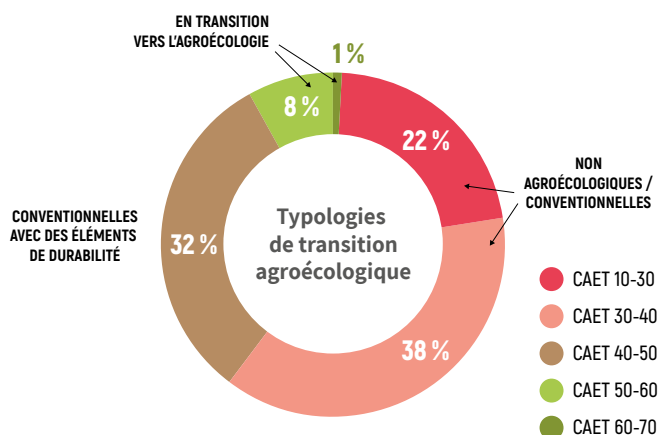
De même, les **variétés ou races locales étaient trop complexes à faire identifier** au sein du RGA. Elles ont pu être travaillées en parallèle, sur des enquêtes plus qualitatives et ciblées.

L'identité et la conscience locale ou traditionnelle, ainsi que la participation des producteurs dans la gouvernance de la terre et des ressources naturelles, ont là aussi été difficiles à traiter, car soit trop floues pour être chiffrées, soit gérées à un niveau supérieur à l'exploitation (exemple de l'indivision, de l'attribution des lots agricoles ou des terres des domaines...). Ces sous-catégories non enquêtées dans le RGA sont indiquées en rouge dans le tableau suivant.

41 % DE NIVEAU AGROÉCOLOGIQUE POUR LA FERME « POLYNÉSIE »

Sur l'ensemble des exploitants enquêtés, on aboutit à un score moyen de 41 % (tableau ci-dessous). Ce score de la ferme moyenne polynésienne peut être mis en parallèle avec le réseau des 7 fermes de démonstration PROTEGE, référence en agroécologie en Polynésie française, dont le score est de 73 % en moyenne.

Pour chaque catégorie, la ferme « Polynésie » est entre 30 et 60 % du niveau de la référence, hors gouvernance. On note aussi que les valeurs obtenues sont systématiquement en dessous de 50 %, hormis pour les questions d'économie circulaire et solidaire (58 %), qui reflètent l'effet îlien, obligeant à une importante proximité dans le modèle de distribution.



Cette figure illustre la répartition des exploitations en fonction du score agroécologique (en pourcentage) – également appelé score CAET – sur la base des éléments disponibles et en s'appuyant sur des critères d'analyse contraints par le RGA, minorant possible-ment le score (entre 0 et 10 points).

On observe que **la plupart des agriculteurs se situent dans la tranche de 10 à 40 %**, tandis que la part la plus faible concerne les exploitations ayant un score compris entre 60 et 70 %.

Aucun des agriculteurs interrogés dans le cadre du RGA n'obtient un score supérieur à 70 %, ni inférieur à 10 %.

Catégories et sous-catégories	RGA 2023	Référence (Fermes PROTEGE 2023)
1- DIVERSITÉ Cultures Animaux Arbres et autres vivaces Diversité des activités, produits et services	45 %	74 %
2- SYNERGIES Intégration cultures- élevage-aquaculture Gestion du système sol- plante Intégration avec les arbres Connectivité entre les éléments de l'agroécosystème et le paysage	33 %	76 %
3- EFFICIENCE Utilisation d'intrants extérieurs Gestion de la fertilité des sols Gestion des pestes et des maladies Productivité et besoins du ménage	36 %	81 %
4- RECYCLAGE Recyclage de la biomasse et des nutriments Préservation et conservation de l'eau Gestion des graines et des races animales Énergie renouvelable (utilisation et production)	26 %	54 %
5- RÉSILIENCE Stabilité de la production et capacité à résister aux perturbations Mécanismes de réduction de la vulnérabilité Endettement Diversité des activités des produits et services	35 %	77 %
6- CULTURE & TRADITIONS ALIMENTAIRES Régime alimentaire approprié et conscience nutritionnelle Identité et consciences locales ou traditionnelles Utilisation de variétés / races locales et connaissances traditionnelles pour la préparation des aliments	36 %	63 %
7- CO-CRÉATION & PARTAGE DE CONNAISSANCES Plateformes pour la création et le transfert horizontal de connaissances et de bonnes pratiques Accès aux connaissances agroécologiques et intérêt des producteurs à l'agroécologie Participation des producteurs aux réseaux et aux organisations de base	37 %	88 %
8- VALEURS HUMAINES & SOCIALES Émancipation des femmes Travail (conditions de production, inégalités sociales) Émancipation de la jeunesse et émigration Bien-être animal	49 %	72 %
9- ÉCONOMIE CIRCULAIRE & SOLIDAIRE Produits et services commercialisés sur le marché local Réseaux de producteurs, relations avec les consommateurs et intermédiaires Système alimentaire local	63 %	87 %
10- GOUVERNANCE RESPONSABLE Émancipation des producteurs Organisations et associations de producteurs Participation des producteurs dans la gouvernance de la terre et des ressources naturelles	53 %	57 %
MOYENNE TOTALE (score de niveau agroécologique)	41 %	73 %

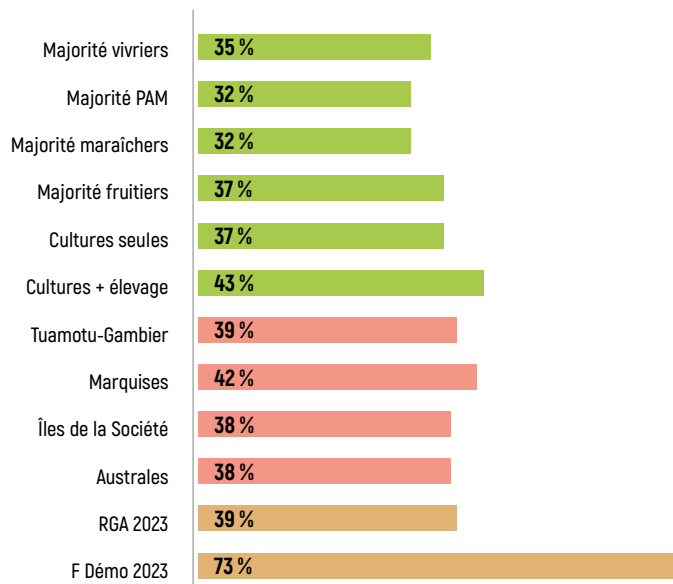
DES RÉSULTATS PARFOIS VARIABLES SUIVANT LES SYSTÈMES DE PRODUCTION

La comparaison des différents modèles de système de production, à savoir : polyculture-élevage (avec au moins quelques animaux), polycultures seules, majorité de fruitiers, majorité de maraîchage, majorité de PAM, et majorité de vivrier, montre que les **exploitations en polyculture-élevage** obtiennent le **niveau moyen total le plus élevé avec 43 %**.

Lorsque l'on compare les résultats par archipel, les résultats moyens de niveau agroécologique sont très proches de la moyenne générale.

Pour les six modèles de systèmes de production, on note une grande variabilité de scores sur les catégories *diversité* et *synergie*. Ainsi, cela va de 0 à 3,88 pour la première et de 0 à 2,68 pour la seconde (tableau ci-dessous), pour des notes pouvant aller de 0 à 4. Pour les autres catégories, les résultats sont plus homogènes.

Score agroécologique



Catégories et sous-catégories	Cultures + élevage	Cultures seules	Maj fruitiers	Maj maraîchers	Maj PAM	Maj vivriers
1- DIVERSITÉ	57 %	48 %	48 %	29 %	10 %	35 %
Cultures	2,47	2,81	2,14	2,22	0,43	1,94
Animaux	1,38	0	0	0	0	0
Arbres et autres vivaces	3,3	3,12	3,88	1,03	0,95	2,54
Diversité des activités, produits et services	2,03	1,73	1,6	1,41	0,29	1,14
2- SYNERGIES	44 %	36 %	32 %	25 %	17 %	30 %
Intégration cultures- élevage-aquaculture	1,48	0	0	0	0	0
Gestion du système sol- plante	1,32	1,37	1,02	1,48	0,85	1,22
Intégration avec les arbres	2,53	2,25	2,68	1,18	0,92	1,94
Connectivité entre les éléments de l'agroécosystème et le paysage	1,65	2,11	1,35	1,4	1	1,63

CHIFFRES CLÉS

3 094
EXPLOITATIONS
CONCERNÉES

41 %

Score moyen agroécologique de la ferme « Polynésie » (contre 73 % pour les fermes de démonstration PROTEGE, référence en agroécologie en Polynésie française)

**NIVEAU MOYEN
TOTAL LE PLUS ÉLEVÉ
EN POLYCULTURE-ÉLEVAGE**



LE BIO

en Polynésie française :
une filière dynamique
pouvant s'appuyer sur
un potentiel important

I. PROFIL DES EXPLOITATIONS

DEUX EXPLOITATIONS BIO SUR TROIS DANS L'ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ

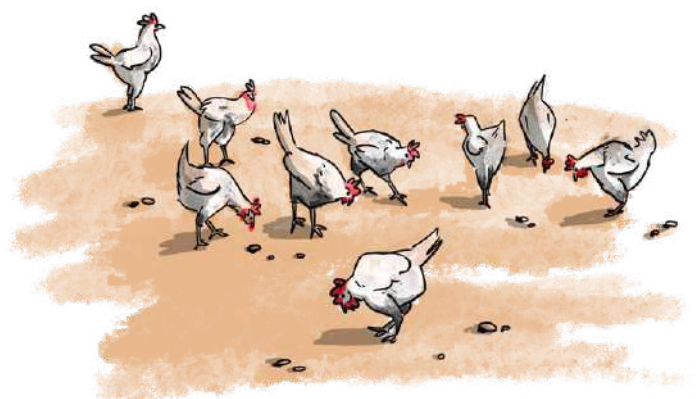
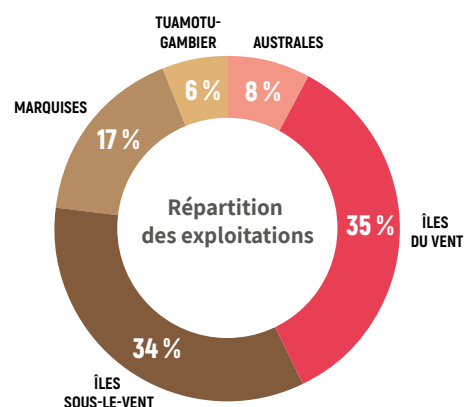
En 2023, **77 producteurs** ayant obtenu un label bio (Bio-pasifika, UE, USDA ou autre) ont été enquêtés. Ils sont situés pour 69 % dans l'archipel de la Société, et de manière équilibrée entre les Îles du Vent et les Îles Sous-le-Vent.

Plus de la moitié sont **soit propriétaires, soit locataires du Pays** (respectivement 30 % et 25 %), permettant une stabilité sur leur principal outil de travail, qui est un sol dépourvu de polluant (pesticides en particulier). Pour rappel, la durée de conversion du conventionnel au bio est potentiellement de 3 ans.

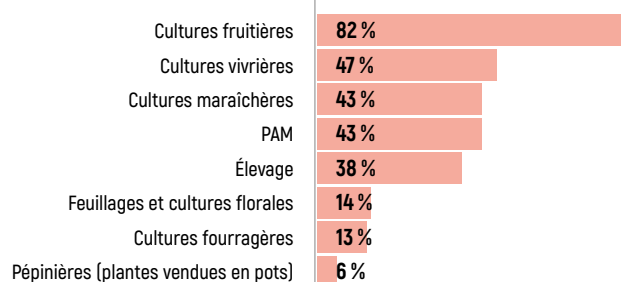
L'indivision concerne 17 % des exploitations, et 9 % louent leur terre à un privé.

DES EXPLOITATIONS AVEC DES PRODUCTIONS VARIÉES ET, POUR UN TIERS, AVEC DE L'ÉLEVAGE

Le modèle polyculture-élevage est significatif en bio, avec 38 % des exploitations enquêtées qui associent des animaux (poules pondeuses, abeilles, etc.) à leurs productions végétales, pour leurs productions d'œufs ou de miel, mais aussi pour les services écosystémiques qu'ils fournissent (désherbage, fertilisation, travail du sol, pollinisation). En ce qui concerne les productions végétales, la **production fruitière** est loin devant, avec **82 % des exploitations certifiées bio qui produisent des fruits. 47 % produisent du vivrier, et donc des produits amylacés.**



Que font les agriculteurs bio ?



282 ACTEURS RECENSÉS DANS LES FA'AAPU BIO

Au total, ce sont 282 personnes qui travaillent dans les exploitations garanties ou certifiées en bio enquêtées, soit **160 ETP**. La main-d'œuvre familiale, non familiale, permanente ou occasionnelle représente 182 personnes pour 88 ETP.

TROIS CHEFS D'EXPLOITATION SUR DIX SONT DES FEMMES ET LE NIVEAU DE FORMATION EST AU-DESSUS DE LA MOYENNE

L'âge moyen des chefs d'exploitation est de 49 ans, et 29 % d'entre eux sont des femmes, ce qui se rapproche de la moyenne globale.

Leur niveau de formation est, pour 38 %, supérieur au bac (contre 6 % en moyenne), et 11 % d'entre eux ont eu une formation agricole de type BTSA ou plus. La moitié d'entre eux ont suivi au moins une action de formation continue, dont 12 dans les 12 mois précédents le recensement. Des activités complémentaires peuvent être observées pour certains (pêche, activité salariée, coprah, etc.).

DES CULTIVATEURS EN VOIE DE MÉCANISATION

Les tracteurs sont utilisés dans plus d'un tiers des exploitations (36 %), mais avec de la variabilité (80 % des exploitations des IDV et 20 % aux ISLV).

D'autres matériels de travail, comme les mini-pelles hydraulique (« Pel-job »), les tractopelles (« drague ») et les bulldozers (« case »), sont utilisés dans un quart des exploitations polynésiennes (37 % des exploitations des IDV). Les exploitants sont propriétaires de ces matériels, hormis pour les mini-pelles et les bulldozers, pour lesquels cela n'est pas systématique.

La quasi-totalité des cultivateurs utilise du **petit matériel manuel pour travailler et entretenir le sol** (88 %). Les matériels à lames, dents ou disques sont présents dans respectivement 23 %, 18 % et 12 % des cas, et en lien avec les cultures réalisées. La charrue n'est pas systématique, avec 6 % d'utilisateurs.

Le **matériel pour semis, plantations ou entretien des cultures est peu utilisé** par les producteurs. Un producteur sur trois applique des produits utilisables en agriculture biologique (UAB) avec une pompe manuelle.

Le matériel pour l'épandage d'engrais est inexistant, mais **un quart pratique l'épandage des déjections animales**. Celui-ci est plutôt mécanisé que manuel (72 % de ceux qui épandent le font mécaniquement, en totalité ou en partie).

Répartition de la population active

	Nb de pers.	Équiv. Tps plein
Chefs d'exploitation	77	59
Coexploitants	19	13
Main-d'œuvre permanente familiale	27	17
Main-d'œuvre permanente non familiale	67	59
Main-d'œuvre occasionnelle	92	12
TOTAL de la population active	282	160



Matériel utilisé pour le travail et l'entretien du sol

Petit matériel manuel	88 %
Matériel à lames (rotavator)	23 %
Matériel à dents	18 %
Matériel à disques	12 %
Charrue	6 %
Autre	4 %

Matériel utilisé pour les semis, plantations et entretien des cultures

Pulvérisateur manuel (pompe)	32 %
Pulvérisateur thermique / électrique porté	6 %
Pulvérisateur tracté	6 %
Semoir	4 %
Planteuse	3 %
Épandeur d'engrais	0 %

UNE RÉCOLTE NON MÉCANISÉE ET VENDUE EN BRUT DANS 4 CAS SUR 5

La récolte n'est pas mécanisée (99 % des exploitations) et 22 % des exploitants enquêtés effectuent un traitement (séchage, plus rarement lavage) ou un stockage de celle-ci. Le stockage au froid reste à la marge (< 5 %).

II. ÉTAT DE LA FILIÈRE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

L'ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ, PREMIER ACTEUR DE PRODUCTIONS VÉGÉTALES EN SURFACE



Répartition des surfaces par filière et par archipel

	Australes	Îles du Vent	Îles Sous-le-Vent	Marquises	Tuamotu-Gambier	Total
Fruits et bois d'œuvre	0,8	31,3	41,7	14,9	0,1	88,8
Maraîchage	0,0	14,2	9,2	0,4	0,1	23,8
Jachères	0,1	18,5	2,3	0,5	0,0	21,5
Plantes aromatiques, stimulantes et médicinales	0,8	3,1	14,3	0,9	0,0	19,0
Vivrier	0,5	3,7	5,5	0,6	0,0	10,4
Cultures fourragères	0,0	0,9	0,1	0,0	0,0	1,0
Pépinières (plantes vendues en pots)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Feuillages et cultures florales	0,0	0,2	0,3	0,1	0,1	0,7
TOTAL	2,2	72,0	73,3	17,5	0,2	165,2

Les exploitants enquêtés en 2023 représentent **165 ha** en production, dont plus de la moitié des surfaces en productions fruitières, 14 % en cultures maraîchères et 6 % en production vivrière. Les plantes aromatiques représentent 11 % de la surface totale (canne à sucre, vanille, etc.).

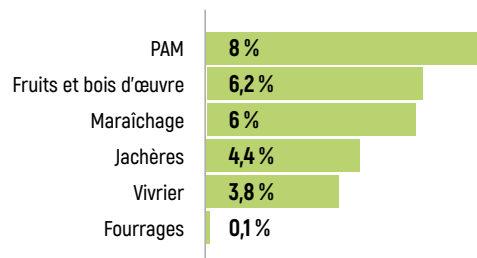
L'archipel de la Société rassemble 145 ha répartis à part égale entre les Îles du Vent et les Îles Sous-le-Vent, soit **87 % des productions végétales**.

LA PART DE BIO CERTIFIÉ OU GARANTI DANS CHAQUE FILIÈRE VÉGÉTALE EN AUGMENTATION DEPUIS 2011

En 2023, la part du bio dans les filières fruits, maraîchage et PAM représente entre 6 et 8 % des surfaces totales. Pour le vivrier, le niveau de représentation du bio est moindre, avec 4 %. Pour rappel, la loi de pays officialisant l'agriculture bio en Polynésie française a été actée en 2011.



Part du bio par type de culture



L'ÉLEVAGE BIO EN PHASE DE LANCEMENT

La certification ou la garantie des productions animales en 2023 se résume aux poules pondeuses et à l'apiculture. Ainsi, **12 apiculteurs bio** ont été recensés avec une présence dans chaque archipel.

Pour les poules pondeuses en bio, production en phase de lancement, le nombre d'acteurs enquêtés est faible (<4) et ne permet pas de fournir de données utilisables.

En complément, des petits élevages existent au sein des exploitations bio, mais sans pour autant que l'exploitant en demande la certification, soit parce que c'est un élevage familial destiné à l'autoconsommation, soit parce que la certification ou la garantie n'est pas réalisable à la date du RGA (exemple des porcins ou des bovins), soit parce que les clients ne sont pas demandeurs pour ladite production.

PLUS DE LA MOITIÉ DES PRODUITS VENDUS AUX PROFESSIONNELS, ET SEULEMENT 3 % À LA RESTAURATION COLLECTIVE

En moyenne, 54 % des produits bio sont destinés à la vente aux professionnels, et 35 % à la vente directe, sur les quatre grandes filières végétales.

Les produits du maraîchage sont vendus à 40 % à des commerçants, contre 25 % et 21 % pour les filières fruitières et vivrières. La part destinée aux grossistes reste basse, avec en moyenne 9 % de la production chez les producteurs enquêtés.

La vente à la restauration collective des productions bio est inférieure à 5 %.



Répartition de la production par destination (en %)

	Fruits	Maraîchage	Vivriers	PAM
Autoconsommation familiale	16	16	17	9
Alimentation des animaux	1	1	3	2
Dons (à la famille, des amis)	3	2	3	1
Échange	0	0	-	-
Vente directe aux particuliers	35	32	48	26
Vente par Internet (Facebook ou autre site)	-	-	-	2
Vente à un commerçant, artisan ou revendeur	25	40	21	4
Vente à un grossiste	11	3	1	20
Vente à un transformateur ou préparateur (y compris abattoir)	2	-	1	21
Vente à la coopérative ou au syndicat	-	-	-	9
Vente à la restauration collective	3	3	4	-
Vente aux restaurants (hors collectifs) / hôtels	3	3	1	-
Sans objet (pas de production de ce type)	-	-	-	6
TOTAL	100	100	100	100

CONDITIONS ÉCONOMIQUES ET NIVEAU DE SATISFACTION DES AGRICULTEURS BIO

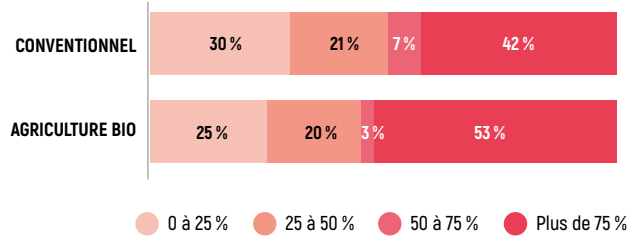
UNE AGRICULTURE QUI SEMBLE PLUS RÉMUNÉRATRICE ET PLUS RÉSILIENTE

Plus de la moitié des agriculteurs bio déclare tirer de leur activité agricole plus des trois quarts de leurs revenus annuels, contre 42 % en conventionnel. Parallèlement, leur situation financière semble plus stable ou en progression par rapport aux agriculteurs conventionnels : 21 % déclarent des revenus en augmentation, contre 8 % en conventionnel. Ils sont également plus nombreux à déclarer faire des économies régulièrement (31 % contre 23 %), ce qui leur permet d'être plus optimistes quant à leur capacité de rétablissement en cas de perturbations (inondations, sécheresse, maladie, etc.). En effet, les trois quarts estiment avoir une bonne capacité de rétablissement, contre 55 % en conventionnel.

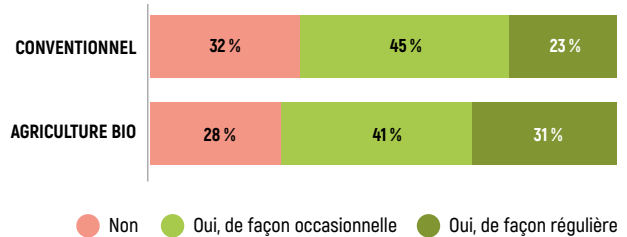
De manière générale, les agriculteurs bio sont plus optimistes et sont plus nombreux à voir un avenir pour les générations futures, quelles que soient les conditions (71 % contre 53 %).



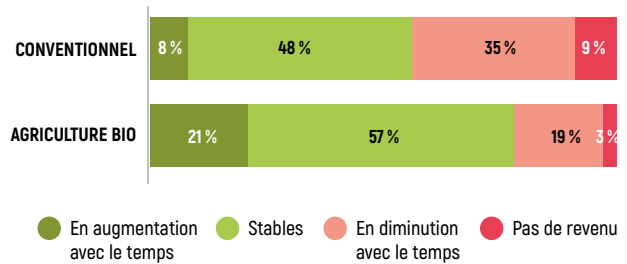
Part de l'agriculture dans les revenus annuels du chef d'exploitation



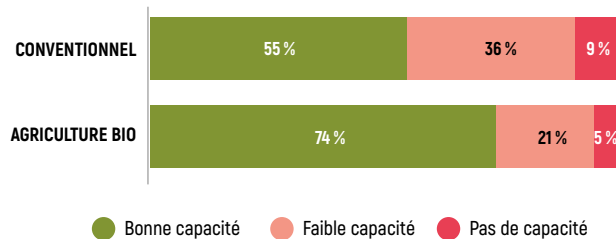
Réalisation d'économies parmi ceux dont les besoins en nourriture et autres produits essentiels sont satisfaits par leur activité



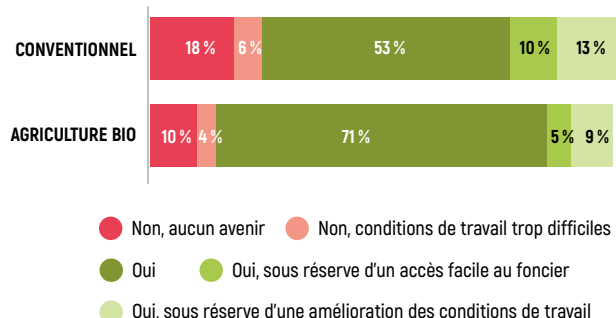
Évolution des revenus de la production



Capacité de rétablissement après les chocs/perturbations



Voyez-vous un avenir dans l'agriculture pour vos enfants ?



UNE FILIÈRE ENGAGÉE ET SOUTENUE

Même si la moitié des agriculteurs bio se sent isolée, ceux-ci restent moins nombreux que les agriculteurs en conventionnel (près des trois quarts). Ils sont davantage engagés dans une structure agricole ou dans des instances décisionnaires, ou sont dans une démarche communautaire à travers les réseaux sociaux, par exemple. La plupart participe (parfois, souvent ou toujours) à des événements de la communauté locale (44 % contre 24 % en conventionnel).

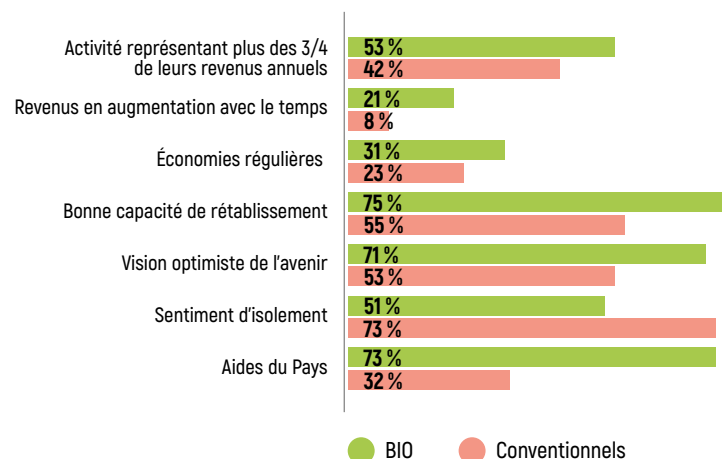
Par ailleurs, près des trois quarts des agriculteurs bio déclarent avoir accès aux aides du Pays, contre 32 % en conventionnel, et seulement un quart estime n'avoir aucune aide dans son projet, contre 60 % pour les agriculteurs en conventionnel.

Finalement, lorsque l'on demande le niveau de satisfaction au travail de la filière, les 77 exploitants interrogés donnent la note moyenne de 8,5/10, légèrement plus élevée que celle attribuée par les agriculteurs conventionnels (8,1/10).

Êtes-vous aidé pour vos projets par :

	Agri bio	Conventionnel
Aucune facilité	25 %	60 %
Aide du pays	73 %	32 %
Défiscalisation	18 %	10 %
Crédits (accès facile)	16 %	6 %
Crédits (accès difficile)	8 %	2 %
Autres	3 %	2 %
Assurance	3 %	0 %
Indemnités calamités	0 %	0 %

Conditions économiques et satisfaction des agriculteurs



LE BIO

77
PRODUCTEURS
RECENCÉS

165 ha
DE SURFACE
TOTALE



Bassin de production
ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ
87 % de la surface
totale

EMPLOI
300
près de
acteurs, soit **160 ETP**
Main-d'œuvre permanente
et non familiale
majoritaires

HOMME
49 ans

**PROFIL DU CHEF
D'EXPLOITATION**

Niveau de formation supérieur
à la moyenne (> BAC : 38 %
contre 6 % en moyenne)



**MÉCANISATION
PLUS MARQUÉE**

surtout aux IDV notamment
en engins de traction
et épandage d'engrais



Ressources matérielles
et intrants : nécessité
de **MÉCANISER**
pour viser une agriculture
agroécologique productive

I. UN PARC MATÉRIEL À DÉVELOPPER, POUR VALORISER PLUS DE SURFACES

**DES VÉHICULES DE TRANSPORT,
MAIS DES VÉHICULES MOTORISÉS POUR
LE TRAVAIL AU CHAMP PEU PRÉSENTS**

En 2023, sur les 2 778 exploitations enquêtées pratiquant au moins de l'agriculture, les deux tiers déclarent utiliser un véhicule de livraison ou transport (véhicule de route, dont la bétailière, le quad ou le bateau).

Pour la préparation des parcelles, les tracteurs restent faiblement utilisés, et ce, quelle que soit la catégorie (13 %). Pour le travail au champ, la petite traction et le travail du sol de surface, les motoculteurs sont présents dans 7 % des exploitations.

Les Pel-Job, case et drague, nécessaires à certains travaux (préparation de plateaux, trous de plantation pour les arbres fruitiers...), sont utilisés, mais par 5 % ou moins des exploitations.

Ces matériels sont en propriété à plus de 80 %, pour les véhicules de livraison (sauf bétailières) et bateaux, les motoculteurs et les tracteurs de moins de 50 cv. Les matériels plus lourds, dont les tracteurs de plus de 50 cv, les Pel-job, les dragues et les cases, sont en propriété respectivement dans 76 %, 69 %, 50 % et 61 % des cas.



Pourcentage d'exploitations équipées

Véhicule de livraison	61 %
Motoculteur	7 %
Tracteur de plus de 50 CV et moins de 90 CV	6 %
Mini-pelle hydraulique (Pel-Job)	5 %
Tracteur de moins de 50 CV	5 %
Autre	5 %
Bateau à usage agricole	4 %
Tractopelle (drague)	3 %
Bulldozer (Case)	2 %
Tracteur de plus de 90 CV	2 %
Quad	1 %
Bétailière	1 %

LE TRAVAIL DU SOL TRÈS SOUVENT RÉALISÉ AVEC DU PETIT MATÉRIEL

La grande majorité des exploitations utilise du matériel pour préparer les parcelles, mais les outils attelés à lames, disques ou à dents sont utilisés dans moins de 12 % des exploitations. Ces matériels sont en propriété dans plus de trois cas sur quatre.

La charrue est peu présente.

LES SEMIS, PLANTATIONS, ET ENTRETIENS DES CULTURES EN GRANDE PARTIE FAITS À LA MAIN

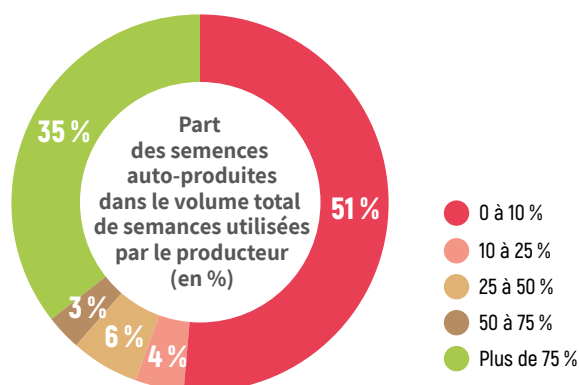
Deux tiers des exploitations n'ont aucun matériel pour les semis et plantations. Pour les traitements sur la parcelle ou les plantes, 30 % ont au moins une pompe pour traiter à la main, et peuvent aussi avoir un pulvérisateur thermique/électrique dans 6 % des cas, ou, dans 2 % des cas, un pulvérisateur pouvant s'atteler sur le tracteur.

Les épandeurs d'engrais, pour les poudres et granulés, sont utilisés par 1 % des exploitations.

Hormis pour les semoirs, en propriété dans 63 % des exploitations, les autres matériels venant d'être cités sont en propriété dans plus de 82 % des cas (98 % pour le pulvérisateur manuel).

LE TRAITEMENT DES PRODUITS DE LA RÉCOLTE, TRÈS PEU MÉCANISÉ

Dans 87 % des cas enquêtés, aucun matériel de traitement de la récolte n'est utilisé. Pour le reste, et donc à la marge (moins de 2 % des exploitations), des laveuses, calibreuses, ou éplucheuses sont utilisées. De même, 2 % des exploitations sont équipées d'installations de stockage au froid.



Matériel utilisé pour le travail et l'entretien du sol

Petit matériel manuel	91 %
Matériel à lames (rotavator)	11 %
Matériel à dents	8 %
Matériel à disques	5 %
Charrue	5 %
Autre	3 %

Matériel utilisé pour les semis, plantations et entretien des cultures

Aucun	68 %
Pulvérisateur manuel (pompe)	30 %
Pulvérisateur thermique / électrique porté	6 %
Pulvérisateur tracté	2,3 %
Semoir	2 %
Épandeur d'engrais	0,8 %
Planteuse	0,3 %

II. DES PRATIQUES D'UTILISATION ET D'ACHAT DE SEMENCES ET DE PLANTS VARIÉES, ET UN DÉBUT DE RECHERCHE D'AUTONOMIE

En moyenne, 42 % des enquêtés utilisent des semences sur leur parcelle. Cette proportion est relativement équivalente dans les différents archipels.

La plupart achètent des semences commercialisées (60 %), mais avec une certaine disparité entre les archipels (80 % aux Australes et 33 % aux Marquises).

La moitié des agriculteurs annonce aussi utiliser des semences auto-produites. Parmi ces exploitants, 35 % produisent les trois quarts de leurs besoins, et 51 % en produisent moins de 10 % (aux Australes, 80 % en produisent moins de 10 %, et aux Marquises, la plupart (60 %) produisent les trois quarts de leurs semences).

À la marge, les semences peuvent aussi être fournies par d'autres agriculteurs (6 %) ou importées directement par l'agriculteur (10 %).

L'utilisation de plants, rejets ou boutures est pratiquée par 71 % des cultivateurs (1 968 exploitants). Ce matériel végétal est **acheté localement pour la majorité** des utilisateurs (85 %), mais **un quart en produit lui-même** (46 % aux Marquises). Dans certains cas, ils peuvent aussi être importés directement par l'agriculteur (7 % en moyenne, mais 13 % aux Australes), ou fournis par d'autres agriculteurs (5 %). Pour les exploitants produisant leurs propres plants (489), la moitié déclare que cela couvre plus de 75 % de leurs besoins.

LA PRODUCTION DE PLANTES VENDUES EN POTS

En Polynésie française, 71 exploitants ont été recensés comme pépiniéristes. La plupart est concentrée dans l'archipel de la Société (61 %), en particulier à Tahiti et Raïatea, et un quart aux Marquises. La surface totale consacrée aux pépinières s'élève à 10 ha, dont 85 % se situent à Tahiti et dont la surface moyenne enregistrée est de 2 300 m². Dans les autres archipels, la surface moyenne ne dépasse pas 400 m².

III. EAU ET IRRIGATION

En 2023, sur l'ensemble des agriculteurs enquêtés et potentiellement concernés, 65 % déclarent avoir des superficies irrigables (parcelles irrigables ou potentiellement) et 58 % ont arrosé leurs cultures. Cependant, des **disparités selon les archipels se dégagent dans l'accès à l'équipement pour l'irrigation des parcelles**.

Aux Îles Sous-le-Vent, moins de la moitié des exploitations a des surfaces irrigables tandis qu'aux Australes et aux Marquises, ce sont plus de 80 % des exploitations qui en ont.

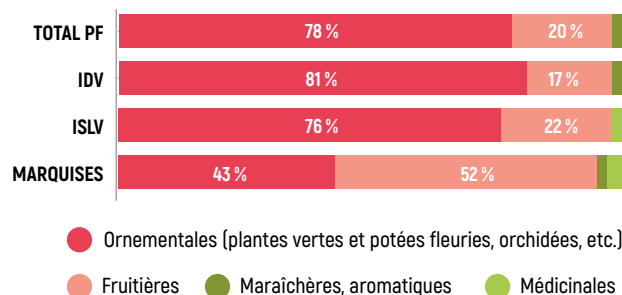
LE RÉSEAU INDIVIDUEL ET COMMUNAL PLUS RÉPANDU

Un agriculteur peut avoir plusieurs options de fourniture en eau sur une même parcelle. Ainsi, 48 % des agriculteurs déclarent prélever sur le réseau individuel, 47 % sur le réseau collectif communal, et 14 % sur le réseau collectif agricole.

Dans le **cas du réseau individuel**, la moitié prélève dans des **eaux de surface** (cours d'eau, canaux, lacs, captages) et 31 % récupèrent **l'eau de pluie**. Un quart prélève dans les eaux souterraines (forage, puits, lentille d'eau). Le réseau individuel est **davantage utilisé par les exploitants des Australes et des Tuamotu-Gambier** (71 % et 97 %). Aux TG, la récupération de pluie et/ou le prélèvement des eaux souterraines (lentille d'eau) sont davantage pratiqués.

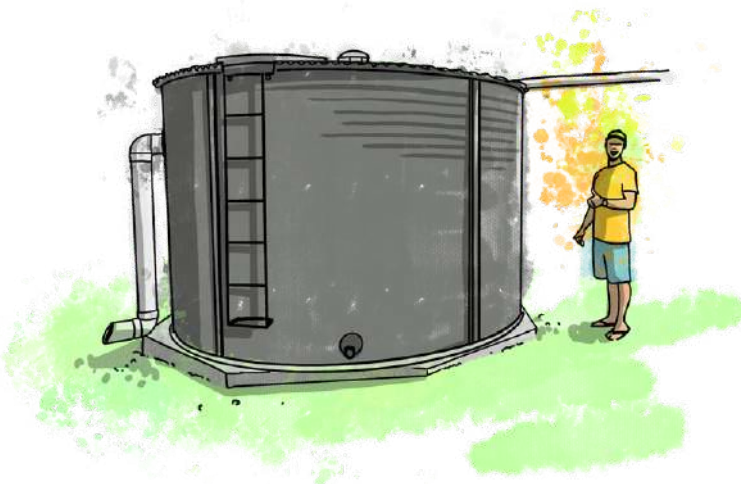


Répartition de la surface des pépinières privées par type de culture et par archipel



Surface moyenne par type de culture

	IDV	ISLV	MARQ	Total PF
TOTAL pépinières	2 247	323	225	1 032
Ornementales	2 882	368	248	1 442
Fruitières	1 809	258	271	687

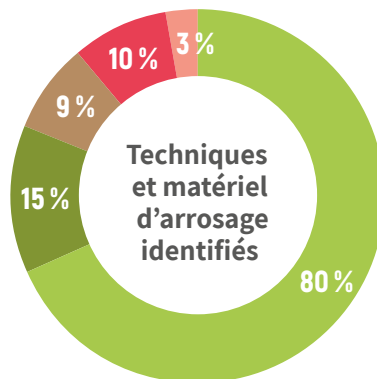


Aux **IDV et Marquises**, les exploitants sont plus nombreux à avoir accès au **réseau communal** (56 % et 60 %). Dans l'**archipel de la Société**, l'**accès au réseau agricole concerne plus de producteurs** (20 % aux IDV et 22 % aux ISLV contre 14 % en moyenne).

L'ARROSAGE MANUEL LARGEMENT UTILISÉ ET LES DISPOSITIFS DE CANAUX D'IRRIGATION OU LE MATÉRIEL SPÉCIALISÉ ENCORE GLOBALEMENT À LA MARGE

Au champ, le **matériel utilisé pour arroser** est, pour 80 % des exploitations, basé sur des **pratiques manuelles** (tuyau, cuve d'eau derrière le tracteur), très gourmandes en temps.

Les **dispositifs de canaux d'irrigation** sont relevés en moyenne dans **15 % des exploitations**, mais avec une forte spécificité aux Australes où cette pratique est déclarée dans 69 % des cas. Le **matériel spécialisé pour l'irrigation** concerne au total 19 % des cultivateurs en moyenne (un tiers aux IDV), avec une utilisation de matériel d'irrigation par aspersion pour 9 % et/ou de dispositifs économes en eau de type goutte-à-goutte (10 % en moyenne, mais 17 % aux Marquises) ou micro-asperseurs (3 %).



- Manuellement (tuyau, cuve sur tracteur)
- Autres canaux d'irrigation (tarodière, etc.)
- Aspersion
- Goutte à goutte
- Micro-asperseurs

IV. FERTILISATION ET FERTILITÉ DES SOLS : DES PRODUITS RÉSIDUAIRES ORGANIQUES (PRO)¹ À MIEUX VALORISER

UTILISATION DES ENGRAIS OU AMENDEMENTS

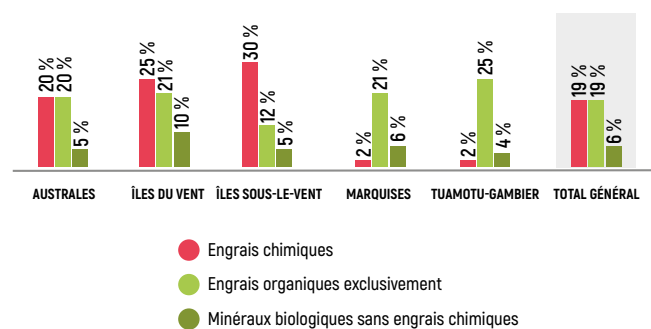
Les **productions végétales polynésiennes** sont produites **majoritairement sans apport de fertilisant**, puisque près de 60 % des agriculteurs enquêtés déclarent ne pas utiliser d'engrais ou amendements (ils sont plus de 70 % aux Marquises et aux TG).

En moyenne, un agriculteur sur cinq utilise au moins des engrais chimiques, et la même proportion utilise exclusivement des engrais organiques. Plus à la marge, 6 % utilisent des minéraux biologiques (phosphore naturel, amendements calciques dont poudre de nacre locale), avec ou sans engrais organiques.

Entre archipels, il existe de **fortes variations entre les engrais de synthèse et les engrais organiques**. Les Australes, les IDV et les ISLV comptent davantage d'utilisateurs d'engrais de synthèse (respectivement 20, 25 et 30 %), alors que les Marquises et les Tuamotu-Gambier privilégient les engrais organiques, avec seulement 2 % d'utilisateurs d'engrais chimiques.



Part des agriculteurs utilisant des engrais



¹ Les PRO, produits résiduels organiques, riches en nutriments, peuvent être considérés à la fois comme engrais et/ou comme amendement. Ils sont d'origine agricole, industrielle ou possiblement issus de déchets urbains, et de nature très différente. Ils sont issus d'organismes vivants et de produits organiques.

FOCUS SUR LES PRODUITS RÉSIDUAIRES ORGANIQUES (PRO)

L'épandage des produits résiduels organiques : des produits d'intérêts finalement encore peu utilisés.

La présence de produits résiduels organiques (PRO) a été enregistrée dans plus d'un tiers des exploitations (37 %). C'est aux Australes et aux Marquises, terres d'élevage, que davantage d'exploitants y ont accès (produits ou récupérés sur d'autres exploitations), respectivement pour les deux tiers et la moitié d'entre eux.

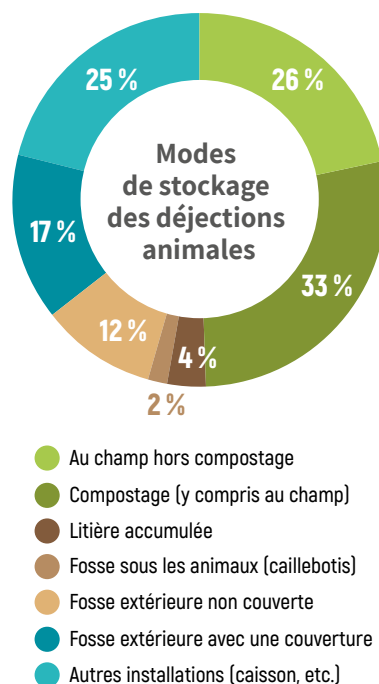
Dans la liste des PRO utilisés par l'ensemble des cultivateurs enquêtés, **les lisiers et les fientes arrivent en tête** avec respectivement 15 % et 13 % d'exploitants (fraîches et sèches cumulées). Le compostage, produit le plus stable, est présent dans une exploitation sur dix.

Un agriculteur sur quatre utilise au moins un engrais organique, et deux sur trois lorsqu'ils y ont accès (95 % aux Tuamotu-Gambier, 89 % aux IDV et 84 % aux ISLV).

L'épandage de PRO est pratiqué par plus d'un tiers des agriculteurs (37 %).

L'enfouissement dans les premiers centimètres du sol est pratiqué par 19 % des agriculteurs ayant accès à des engrais organiques sur leur exploitation. Il est davantage pratiqué aux Australes et dans l'archipel de la Société (environ un quart d'entre eux). Il concerne les fientes fraîches (pour 45 % des exploitants ayant accès à cet engrais), les fumiers (pour 23 %) et les lisiers (pour 20 %).

L'épandage spécifique de déjections animales est pratiqué à la main pour 96 % des agriculteurs concernés (le RGA 2023 ne traite pas des volumes produits). Pour 3 % d'entre eux, il se fait avec une cuve à lisier munie de buse palette. L'utilisation des enfouisseurs ne concerne que 2 % des exploitations et les pendillards sont inexistants. On note par ailleurs que ces déjections **subissent rarement un traitement** (biologique, séparation de phase ou physico-chimique) puisque seulement 3 % des exploitants le signalent. Enfin, la **récupération des déjections animales est rarement mécanisée** ; cela ne concerne que 1 % des agriculteurs comptant des animaux sur leur exploitation.



	Nombre d'exploitants utilisant l'engrais	% total des exploitations enquêtées
Compost et co-compost	307	10,7 %
Engrais de poisson	255	9,1 %
Fientes fraîches	184	7,7 %
Fientes séchées	244	5,3 %
Fumier	232	8,1 %
Lisier	468	14,9 %

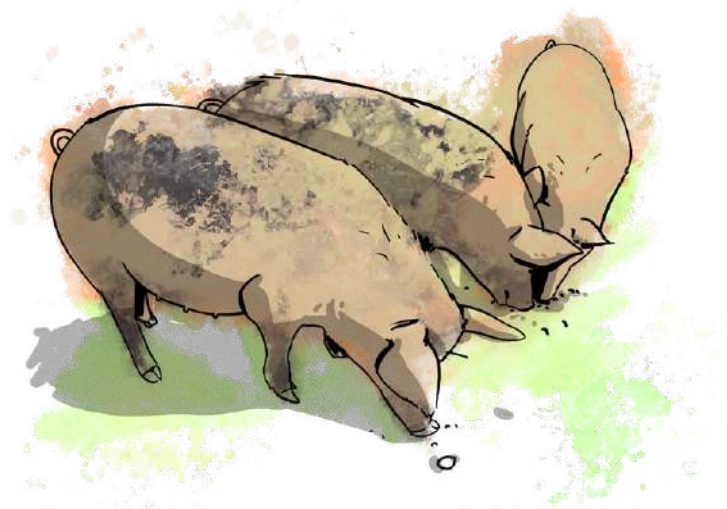
Les **pratiques de stockage sont variées**. Un tiers pratique le compostage, et possiblement au champ.

Le stockage en fosse concerne 28 % des exploitants. On le retrouve davantage aux IDV (44 % des exploitants). Il peut être pratiqué dans 12 % des cas en fosse extérieure non couverte (un quart des exploitations aux IDV) et dans 17 % en fosse extérieure avec une couverture. Le stockage en fosse sous les animaux est en revanche peu pratiqué (seulement 2 % des exploitants) ; cela ne peut toutefois pas être représentatif des volumes concernés (non enregistrés dans le RGA 2023). Au champ et hors compostage, le stockage est pratiqué par 26 % des agriculteurs possédant des déjections animales sur leur exploitation. D'autres modes de stockage (caissons ou autres) sont déclarés (pour un quart), surtout aux Australes (plus de la moitié des exploitants).

ORIGINE DES PRO UTILISÉS

On constate que la plupart des exploitants ayant accès à au moins un fertilisant organique, **se procure la matière directement sur leur exploitation** (62 % en moyenne). C'est surtout le cas pour le compost et co-compost, l'engrais de poisson, le fumier et le lisier (pour 70 % des exploitants et plus). En revanche, plus de la moitié des exploitants se fournit **en fientes auprès d'une autre exploitation ou producteur de l'île**.

Dans plus de 85 % des cas, ces PRO sont produits au sein de l'exploitation enquêtée, ou soit produits sur la même île. Dans moins de 15 % des cas, selon les PRO, ils viennent d'autres îles de Polynésie française, ou sont importés de l'extérieur.



	De votre exploitation	D'une autre exploitation ou d'un producteur de l'île	Importé depuis la Polynésie	Importé hors Polynésie
Compost et co-compost	69 %	24 %	12 %	0 %
Engrais de poisson	71 %	20 %	11 %	2 %
Fientes séchées	32 %	50 %	15 %	5 %
Fientes fraîches	39 %	57 %	5 %	1 %
Fumier	75 %	17 %	2 %	2 %
Lisier	89 %	9 %	1 %	1 %

UN POTENTIEL DE VALORISATION DES ENGRAIS ORGANIQUES PRODUITS

Globalement, une faible part des exploitants vend une partie de sa production d'engrais organiques. Ils sont plus nombreux à faire des dons.

Les fientes semblent davantage valorisées, notamment les fientes fraîches : près d'un quart des producteurs de fientes fraîches en vendent.

Pour les autres PRO, ces pratiques de ventes sont plus rares.

	Part des exploitants qui vendent leur production d'engrais	Part qui donnent leur production d'engrais
Compost et co-compost	4 %	10 %
Engrais de poisson	3 %	9 %
Fientes séchées	16 %	12 %
Fientes fraîches	23 %	18 %
Fumiers	3 %	6 %
Lisiers	2 %	7 %
Tout engrais confondu	5 %	9 %

LES TECHNIQUES CULTURALES FAVORABLES À LA VIE DU SOL ET LA BIODIVERSITÉ

Parmi les autres pratiques réalisées, 3 % des agriculteurs utilisent des **plantes de services** (spécificités non détaillées), et 5 % sèment des **intercultures**. Dans 6 % des cas, il y a **utilisation de micro-organismes du sol**.

Les **amendements calciques** sont pratiqués dans 38 % des situations (acidité des sols non identifiée dans le questionnaire).

Le paillage et le labour, qui participent à la limitation des herbes non désirées, sont respectivement pratiqués dans 46 et 31 % des cas. Ces pratiques peuvent cependant être controversées sur certains aspects (déchets plastiques, vie du sol, matière organique).

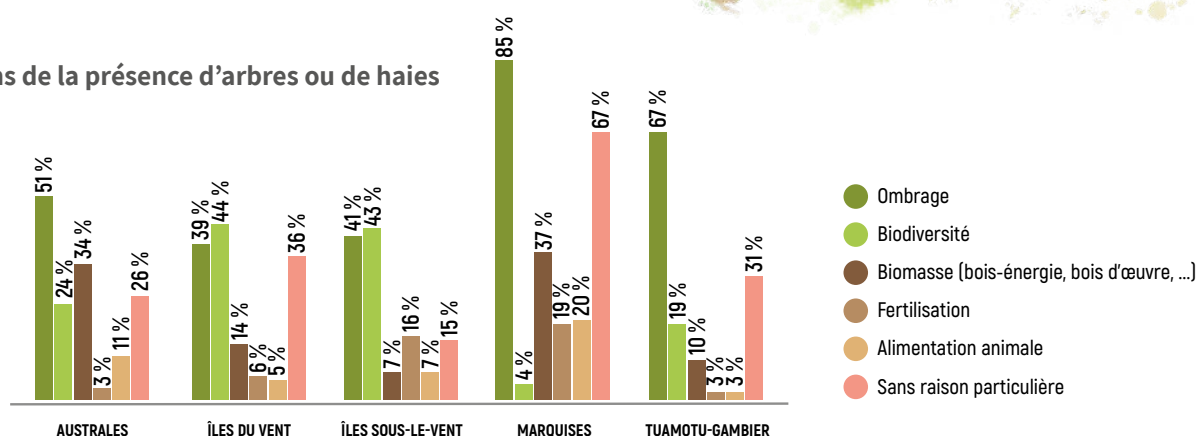
La **présence d'arbres ou de haies** est relevée sur plus de la moitié des exploitations (54 %), et particulièrement aux IDV (68 % des exploitations). C'est moins le cas aux TG (32 % des exploitations). Chez 40 % des agriculteurs, des arbres ou des haies sont présents en bord de parcelles, et

dans 26 % des cas à l'intérieur de la parcelle. **L'ombrage est la première justification de la présence d'arbres** (53 %), notamment aux Marquises (85 %) et aux Tuamotu-Gambier (67 %), **puis la biodiversité** (31 %). Ensuite vient la biomasse (19 %), surtout aux Australes et aux Marquises (respectivement 34 % et 37 %), et la **fertilisation** (11 %). L'alimentation animale est très peu citée (9 %), sauf aux Marquises (20 %). Cet aspect reflète la biodiversité végétale importante des exploitations polynésiennes.

Les agriculteurs affichent aussi une **présence importante de zones humides** (la moitié des enquêtés), les réseaux de drainage étant peu présents à l'intérieur des parcelles.



Raisons de la présence d'arbres ou de haies



V. FOCUS SUR LA PROTECTION DES CULTURES ET DES ANIMAUX : PRATIQUES NATURELLES OU MANQUE DE MOYENS ET DE FORMATION ?

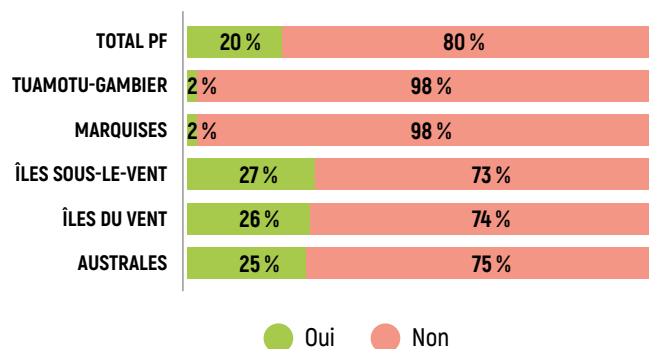
Parmi les cultivateurs, 20 % utilisent des produits destinés à protéger leur production des bio-agresseurs (insectes, maladies, herbes non désirées).

On note une différence dans l'utilisation selon les archipels : 2 % d'utilisateurs de produits phytosanitaires aux Tuamotu-Gambier et aux Marquises, contre entre 25 et 27 % sur les autres archipels.

Sur la population de cultivateurs utilisateurs de produits phytosanitaires, 93 % utilisent des produits de synthèse, et 43 % en mettent sur l'ensemble des espèces cultivées, 44 % sur une partie de ces espèces, et le reste sur une seule espèce cultivée.

Un produit de la famille du glyphosate est utilisé par un cultivateur sur quatre aux IDV, un sur cinq aux Australes,

Utilisation de produits phytosanitaires



et un sur six aux ISLV. Cette famille de produits est, en revanche, très peu utilisée (< 3 %) aux Marquises et aux TG.

La **lutte biologique exclusive** est, quant à elle, **rare**, puisqu'elle ne rassemble que 7 % des cultivateurs qui utilisent des produits de protection.

En 2023, **seulement trois utilisateurs de produits phytosanitaires sur dix ont suivi une formation à leur utilisation.**

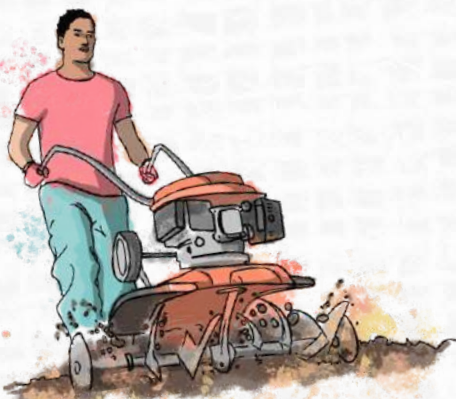
Les éleveurs sont peu nombreux à utiliser des produits vétérinaires (6 %), mais avec une proportion plus importante sur l'archipel de la Société (11,4 % des éleveurs).

MÉCANISATION, FERTILISATION, PROTECTION

MÉCANISATION À DÉVELOPPER

Travail aux champs :
Véhicules motorisés peu présents :

<15 %



FERTILISATION DES SOLS

60 % n'utilisent aucun engrais
ou amendement

20 % font usage
d'engrais chimiques

20 % sont tournés exclusivement
vers des engrais organiques



PROTECTION DES CULTURES

20 % utilisent des produits
phytosanitaires

93 % d'entre eux utilisent
des produits chimiques

7 % en lutte biologique
exclusive





REPÈRE

Le référencement de la production des modèles agroforestiers et des jardins océaniques n'est pas encore effectué en 2023 en Polynésie française. Cependant, l'intérêt de leur résilience obligera à vérifier s'ils permettent des niveaux de production intéressants, à quel coût (financier et humain), et pour quels contextes pédo-climatiques.

Au sens du RGA 2023 de la Polynésie française, l'**agroforesterie** correspond à l'association de cultures hautes (arbres pour le bois d'œuvre, arbres fruitiers et vivriers, cocotiers) à des strates de productions plus basses (vivriers, maraîchages, pâturages et donc productions animales). Les plantations sont organisées, voire alignées, pour faciliter les travaux et récoltes. Potentiellement, des animaux d'élevage peuvent être inclus dans le système pour les services écosystémiques qu'ils rendent.

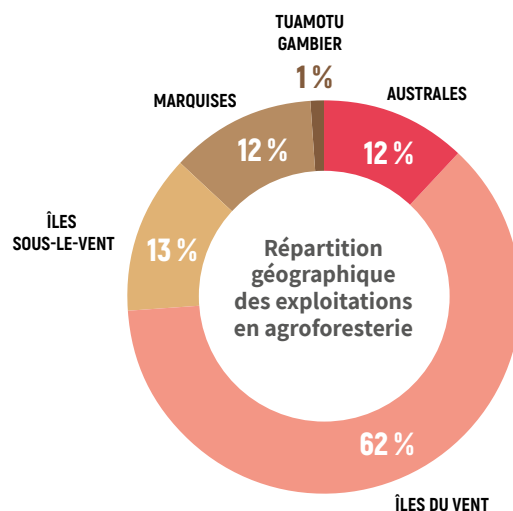
Les **jardins océaniques** regroupent une grande diversité d'espèces végétales à différentes strates sur la parcelle. Au premier regard, l'organisation des plantations peut paraître complexe. Le jardin océanique a pour objectif de produire des fruits, légumes, tubercules, produits aromatiques et/ou médicamenteux ou autres, tout en favorisant la biodiversité dans son ensemble. Des animaux peuvent être présents, mais souvent en nombre restreint. Dans le cas de jardins océaniques, il est difficile de définir les surfaces dédiées à chaque espèce.

I. L'AGROFORESTERIE

76 exploitations se déclarant en agroforesterie sont référencées dans le cadre du RGA, soit 3 % des exploitations en cultures végétales. La plupart se situent aux Îles du Vent (62 %). Ce système est très peu présent aux Tuamotu-Gambier.

En termes de surface, cela représente 45 ha, dont 19 ha aux Îles du Vent.

L'AGROFORESTERIE et les JARDINS OCÉANIENS en Polynésie française : des modes de productions multipotentiels pour l'autonomie de proximité



La surface moyenne des parcelles est de 6 000 m². Les plus grandes parcelles se situent aux Australes, avec 1 ha en moyenne. Les IDV ont de plus petites parcelles, avec 4 150 m² en moyenne.

QUELLES CULTURES DANS LES SYSTÈMES AGROFORESTIERS POLYNÉSIENS ?

Au sein de ces déclarants, on retrouve : 78 % des parcelles avec au moins des cultures fruitières, cocotiers et bois d'œuvre (sous-entendant que 22 % ont des arbres non productifs pour l'ombrage ou la biodiversité, par exemple) ; 32 % avec des feuillages et cultures florales, 30 % avec du maraîchage, 17 % des plantes aromatiques, stimulantes et médicinales, et 7 % des cultures fourragères (prairies).

Sur la **répartition de la strate haute**, 36 % des agriculteurs mettent les cocotiers parmi les 5 espèces hautes les plus importantes dans leur parcelle agroforestière, 24 % des agrumes, 33 % des bananiers dont fe'i, 20 % des avocats et 16 % des manguiers, 12 % des papayers, ...

Concernant la **strate basse et intermédiaire**, les résultats montrent que 14 % des agroforestiers mettent le taro + tarua dans le classement des 5 espèces les plus importantes de leur système, 5 % le manioc, 7 % l'ananas.

Pour les plantes aromatiques, c'est 24 % pour le gingembre-curcuma, 8 % pour le nono, 5 % pour la vanille sur tuteur naturel.

Pour les espèces maraîchères, l'aubergine est la plus représentée, mais à un niveau relativement faible (5 %).

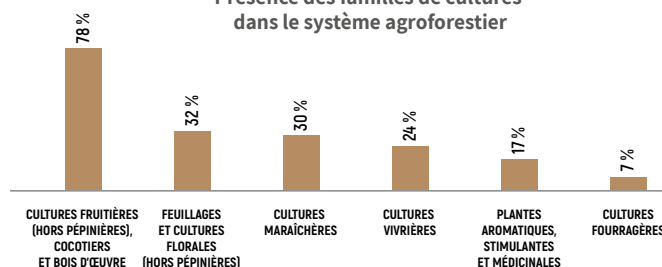
Les autres espèces sont à des niveaux d'importance inférieurs, voire non référencées dans les cinq cultures majeures du système.

Au total, ce sont **57 espèces végétales** qui ont été **référéncées dans l'ensemble des parcelles en agroforesterie enquêtées**.

La **présence d'animaux** est enregistrée dans 21 % des cas, mais avec une disparité importante suivant les archipels (44 % aux Marquises versus 0 % aux Îles Sous-le-Vent). On y observe principalement des caprins, des porcins, des abeilles, et possiblement plusieurs productions animales.



Présence des familles de cultures dans le système agroforestier

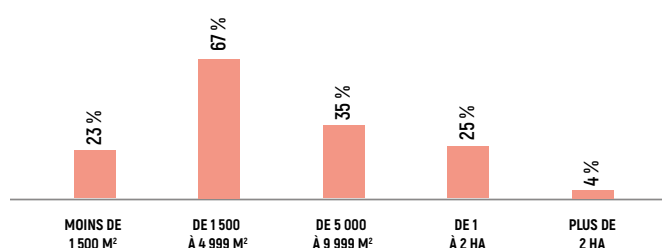


II. LES JARDINS OCÉANIENS

154 exploitations sont enregistrées en tant que jardins océaniques, soit 6 % des exploitations en cultures végétales enquêtées. Elles représentent **93 ha** sur toute la Polynésie française, avec une prédominance sur l'archipel de la Société (82 ha). La surface totale de ces jardins constitue, par ailleurs, 2 % de la surface totale de production agricole.

58 % des effectifs représentent des jardins dont la taille est inférieure à 0,5 ha (5 000 m²). Les jardins océaniques de plus de 1 ha sont moins de 1 sur 5. Enfin, la surface moyenne est de 6 000 m².

Effectifs de jardins océaniques selon la taille des parcelles



QUELLES CULTURES DANS LES JARDINS OCÉANIENS POLYNÉSIENS ?

Les cultures fruitières sont quasi systématiques, avec 95 % des exploitations concernées.

Les cultures vivrières et maraîchères sont plus fortement présentes dans les jardins océaniques qu'en agroforesterie, avec, respectivement, 79 % et 42 % de présence notée. Plus précisément, le classement des 5 espèces prédominantes dans les jardins océaniques fait ressortir que la banane dessert est citée dans 54 % des cas, puis les citronniers (42 %), les avocatiers (25 %) et manguiers (25 %), les fe'i (23 %) et les papayers (20 %). Viennent ensuite le gingembre (17 %), le manioc (16 %) et le taro (16 %), le cocotier (15 %), le ramboutan (12 %), le uru (10 %), le reste à moins de 10 % de cité sur un total de 77 espèces végétales recensées dans les jardins océaniques.

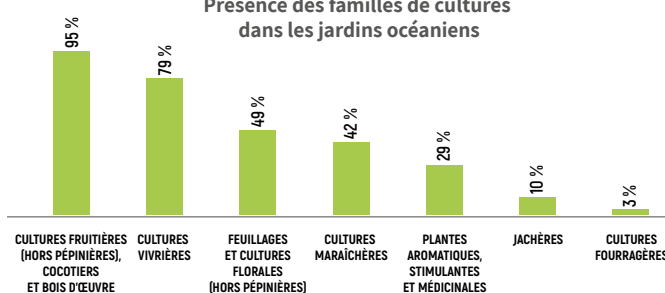
Un quart des surfaces des jardins océaniques est irrigué, et 9 % des jardins océaniques sont certifiés en bio (17 % aux Îles Sous-le-Vent), soit légèrement au-dessus des pourcentages observés sur les filières classiques (fruitières, maraîchères ou vivrières). 29 % des parcelles ont du bois d'œuvre, mais très rarement classé dans les 5 espèces majeures du système.

21 % des jardins océaniques ont des animaux d'élevage.

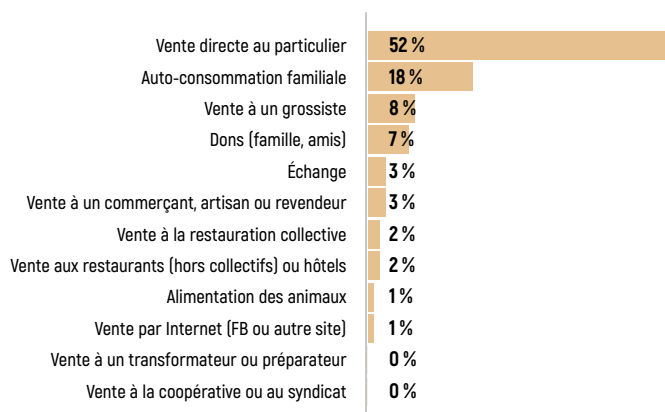
QUELLE DESTINATION POUR LES PRODUITS ISSUS DES JARDINS OCÉANIENS ?

À 81 %, les productions issues de jardins océaniques sont sur un circuit de consommation de proximité (auto-consommation, dons, échange, vente directe, alimentation animale). La vente à des grossistes ou des restaurateurs ou restaurants ne représente que 12 %. Il est à noter qu'il n'y a pas de différences majeures dans ces valeurs entre les grandes familles de produits (fruits, maraîchage, vivriers, PAM, feuilles & fleurs), sauf pour les PAM, où la part destinée aux grossistes monte à 26 %, contre 8 % en moyenne pour toutes les catégories.

Présence des familles de cultures dans les jardins océaniques



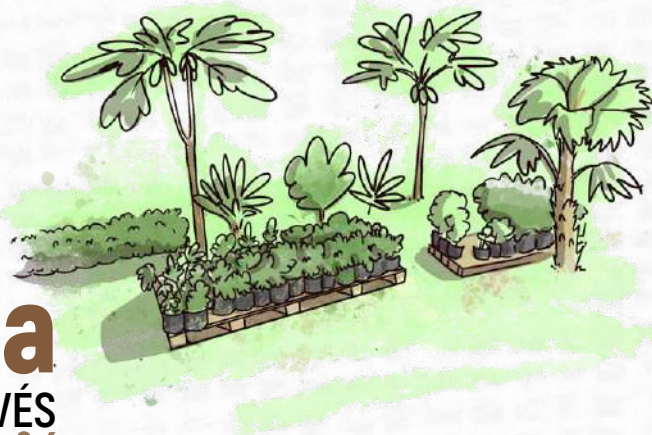
Destination de la production des jardins océaniques



AGROFORESTERIE

76
EXPLOITATIONS
EN 2023

45 ha
CULTIVÉS
DONT **42 %**
AUX IDV



6 000 m²

de surface moyenne
en 2023



Cultures fruitières
prépondérantes

78 %
des parcelles

Présence d'animaux
dans

21 %
des cas
(absence aux ISLV)



JARDINS OCÉANIENS

154
EXPLOITATIONS
EN 2023

93 ha
CULTIVÉS
DONT **88 %** DANS
L'ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ

= 2 % DE LA SURFACE
TOTALE AGRICOLE



9 %
DES JARDINS
OCÉANIENS
CERTIFIÉS BIO

6 000 m²

de surface moyenne
en 2023



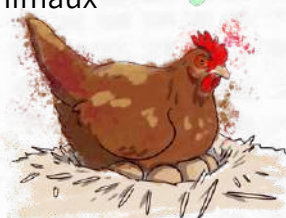
Cultures fruitières
quasi systématiques

• Vivrier pour

80 %
• Maraîchage
42 %

Présence d'animaux
dans

21 %
des cas





CULTURES ET ÉLEVAGES DANS LES ARCHIPELS

Hors surfaces coprahculture

Grille de lecture :

Ce que représente
les cultures et l'élevage
de l'archipel au sein
de la Polynésie française

Ce que l'archipel
cultive le plus

Les Îles Sous-le-Vent

14 % de la SAU totale (*hors coco*)

52 % de la SAU PAM

40 % de la SAU Coco-fruit

23 % de la SAU horticulture

20 % de la SAU vivrier

11 % des éleveurs de Pf

20 % de la production de miel

12 % des bovins viande

6 % des œufs

Répartition des surfaces cultivées :

Fruits et bois d'œuvre (31 %)

PAM (20 %)

Fourrages (18 %)

Maraîchage (11 %)

Les Australes

8 % de la SAU totale (*hors coco*)

20 % des SAU maraîchage et
vivrier

15 % de la SAU horticulture

14 % de la SAU PAM

¼ des éleveurs de la Pf
mais < 15 % des cheptels

Répartition des surfaces cultivées :

Fruitiers et bois d'œuvre (33 %)

Maraîchage (21 %)

Vivrier (15 %)

Jachères (11 %)

40 % de la SAU totale (*hors coco*)

Pépinière de la Pf (85 % de la SAU)

60 % de la SAU maraîchage

50 % de la SAU vivrier

45 % de la SAU horticulture

38 % de la SAU fruits

18 % des éleveurs de la Pf

100 % du lait

85 % des œufs

63 % des porcs

33 % des bovins viande

Les Marquises

38 % de la SAU totale (*hors coco*)

40 % de la SAU fruits et bois d'œuvre
26 % de la SAU coco-fruit
13 % de la SAU horticulture
12 % de la SAU vivrier

1/3 des éleveurs de Pf

Caprins (88 %)
Ovins (75 %)
Equidés (60 %)
Bovins viande (46 %)
¼ du miel
18 % des porcs

Répartition des surfaces cultivées :

Fourrages (50 %)
Fruits et bois d'œuvre (33 %)
Jachères (12 %)

Les Tuamotu-Gambier

1 % de la SAU totale (*hors coco*)

10 % de la SAU en coco-fruit
84 % des cocoteraies

13 % des éleveurs de Pf

16 % production de miel
5 % de la production d'œufs
5 % des porcs

Répartition des surfaces cultivées :

Fruits et bois d'œuvre (40 %)
Maraîchage (20 %)
Jachères (14 %)
PAM (12 %)

Les Îles du Vent

Répartition des surfaces cultivées :

Fourrages (1/3)
Fruits et bois d'œuvre (30 %)
Maraîchage (13 %)
Jachères (11 %)

L'EMPLOI DANS LES ARCHIPELS

Hors coprahculture des TG

Grille de lecture :

Infos
sur le chef
d'exploitation

- ETP de l'archipel
- Type de MDO
- Profil d'exploitation employant le plus de MDO en ETP

Les Îles Sous-le-Vent

Chef d'exploit :

52 ans
33 % : femmes
COEX : 30 %
Agri = $\frac{3}{4}$ du Rev. annuel : 40 %
Aucune économie pour 44 %

Nombre d'ETP : 1 080

Chefs d'exploit : 570
Coex : 166
MDO : 344 dont :
47 % permanente familiale
37 % permanente non familiale
16 % occasionnelle

Pourvoyeurs d'emploi :

Polyculture (1/4 MDO ETP)
Polyculture-élevage (19 %)
Fruitiers (19 %)

Les Australes

Chef d'exploit :

52 ans
27 % : femmes
COEX : 14 %
Agri = $\frac{3}{4}$ du Rev. annuel : 64 %
Aucune économie pour 36 %

Nombre d'ETP : 533

Chefs d'exploit : 250
Coex : 32
MDO : 251 dont :
62 % permanente familiale
28 % permanente non familiale
10 % occasionnelle

Pourvoyeurs d'emploi :

Polyculture-élevage (49 % MDO ETP)
Fruitiers (17 %)
Polyculture (15 %)

Chef d'exploit :

54 ans
29 % : femmes
COEX : 15 %
Agri = $\frac{3}{4}$ du Rev. annuel : 60 %
Aucune économie pour 54 %

Les Marquises

Chef d'exploit :

52 ans

31 % : femmes

COEX : 28 %

Agri = $\frac{3}{4}$ du Rev. annuel : 35 %

Aucune économie pour 50 %

Nombre d'ETP : 714

Chefs d'exploit : 409

Coex : 126

MDO : 179 dont :

66 % permanente familiale

18 % permanente non familiale

17 % occasionnelle

Pourvoyeurs d'emploi :

Polyculture-élevage (46 % MDO ETP)

Fruitiers (1/3)

Les Tuamotu-Gambier

Hors coprahculture

Chef d'exploit :

49 ans

31 % : femmes

COEX : 16 %

Agri = $\frac{3}{4}$ du Rev. annuel : 61 %

Aucune économie pour 62 %

Nombre d'ETP : 376

Chefs d'exploit : 209

Coex : 36

MDO : 131 dont :

66 % permanente familiale

24 % permanente non familiale

10 % occasionnelle

Pourvoyeurs d'emploi :

Fruitiers (28 % MDO ETP)

Polyculture (21 %)

Elevage exclusif (21 %)

Les Îles du Vent

Nombre d'ETP : 1 495

Chefs d'exploit : 627

Coex : 100

MDO : 768 dont :

36 % permanente familiale

59 % permanente non familiale

6 % occasionnelle

Pourvoyeurs d'emploi :

Polyculture (24 % MDO ETP)

Maraîchage (23 %)

Fruitiers (18 %)

CHARGÉS DE LA PUBLICATION

Le Bureau Stratégie et Économie de la DAG :

BOUZERAND Eva, MAUNAS Laurent et VICENTE Heimana

COMITÉ DE RÉDACTION

ANTRAS Valérie

BOUZERAND Eva

CHANT Herenui

GOUPIL Tarita

MIRI Karima

MAUNAS Laurent

OTCENASEK Yann

PEU Tetia

PERROT Tiphaine

TENG Thiry

VICENTE Heimana

REMERCIEMENTS POUR LEUR PARTICIPATION

En tout premier à l'ensemble des agriculteurs pour le temps accordé aux entretiens, aux ministres de l'agriculture Tearii Te Moana ALPHA et Taivini TEAI pour avoir permis cette photo d'une agriculture polynésienne ambitieuse, à l'ISPF et ses agents enquêteurs, aux personnels de la Direction de l'agriculture qui ont été mobilisés et aux services partenaires, à la FAO pour le temps consacré à l'intégration de TAPE dans le RGA et à l'appui à l'analyse.

ILLUSTRATIONS, MISE EN PAGE & INFOGRAPHIE

Illustrations : Albishop

Direction artistique et mise en page : ROBERT Annabel, Purelab

IMPRESSION

STP-multipress

SOURCES

DAG - ISPF, RGA 2023

Courriel : direction.dag@administration.gov.pf

© DAG, Pirae 2025